



Syndicat National des Ecoles

4 rue de Trévisse - 75009 PARIS

Tel : 09 51 11 46 46

www.sne-csen.net



Communiqué Revalorisation des Enseignants

Reçue en audience ce jour au Ministère de l'Education Nationale, la **CSEN (SNALC et SNE)** a salué la volonté affichée de revalorisation matérielle et morale des professeurs.

A l'évocation d'un nouveau « pacte de carrière », la **CSEN** a souligné cependant qu'une simple rémunération de tâches supplémentaires ne constituerait pas une revalorisation mais une bonne compréhension de l'antique adage : « toute peine mérite salaire » ! Il lui a été répondu que les nouvelles missions seraient rémunérées pour elles-mêmes et que la revalorisation porterait sur les grilles indiciaires

Devant les propositions de revalorisation des début et milieu de carrière, la **CSEN** a insisté sur la nécessaire prise en compte de toutes ses étapes : en effet, si les début et milieu de carrière sont particulièrement en retrait par rapport aux chiffres fournis par l'OCDE, tous les personnels ont subi depuis plus de vingt-cinq ans une perte constante et importante de leur pouvoir d'achat assortie d'un mal plus insidieux : la "smicardisation" de la profession.

La **CSEN** a demandé que la parole engagée par le Ministre Darcos soit respectée : la revalorisation liée à la masterisation ne devrait pas conduire à la création d'un nouveau corps et bénéficier à l'ensemble des professeurs en exercice. Il en a reçu l'assurance.

Le **SNE** s'est montré très favorable à une remise à plat des méthodes d'évaluation des professeurs et a attiré l'attention sur la rareté inacceptable des promotions à la hors classe des professeurs des écoles (actuellement 2%).

A propos des agrégés, le **SNALC** a insisté sur l'absence totale de revalorisation depuis plus de vingt ans. Il a en revanche exprimé avec le **SNE** sa grande satisfaction de voir entendue la revendication commune de **création d'une véritable médecine du travail**.

Le **SNALC** a salué le souci du Ministre de chercher les moyens de ménager des pauses et des perspectives de mobilité aux professeurs qui le souhaiteraient. Il espère néanmoins que cette louable intention – déjà exprimée par d'autres Ministère sans véritable traduction concrète – de développer les « secondes carrières » n'est pas l'aveu d'un renoncement. Faut-il se résigner à ce que les conditions de travail de beaucoup de professeurs soient devenues si irrespirables qu'ils en arrivent à considérer ces « temps de respiration » comme autant de bouées de sauvetage ?

La **CSEN** sera reçue à nouveau le lundi 23 pour débattre des projets de grille indiciaire.

Paris, le 12 novembre 2009